

Réforme du premier cycle : la Cdefi, la CGE et la CPU prennent une position commune autour de 4 axes

Paris - Publié le mercredi 11 octobre 2017 à 18 h 37 - Actualité n° 103771

« La [Cdefi](#), la [CGE](#) et la [CPU](#) sont fortement impliquées dans le processus de concertation relative à l'accès dans l'enseignement supérieur et à la réussite étudiante. Elles partagent la nécessaire conviction de mettre fin à l'absurdité de la double sélection par tirage au sort des bacheliers et par l'échec en licence, sous couvert d'égalitarisme et au mépris d'une orientation concertée et cohérente des étudiants. Elles entendent revaloriser l'ensemble des parcours post-bac en leur restituant toute leur lisibilité et l'exigence de leur qualité », annoncent les trois conférences dans une position commune rendue publique le 11/10/2017.

La position des trois conférences s'articule autour de quatre axes :

- information et orientation ;
- prérequis et accès à l'enseignement supérieur ;
- rythmes et offre de formations ;
- formation professionnelle et tout au long de la vie.

En ce qui concerne les prérequis, les trois conférences proposent « d'identifier les conditions prescriptives d'accès à l'ensemble des filières d'enseignement supérieur, y compris par la définition de prérequis à l'entrée des licences générales aujourd'hui dites non sélectives. Ces conditions d'accès doivent s'appuyer sur les savoirs et compétences nécessaires à la bonne réussite de l'étudiant dans le parcours visé, sur le parcours antérieur de l'étudiant et sur son projet personnel et professionnel ».

Au sujet des rythmes, elles proposent notamment « d'adapter et moduler les rythmes des 1^{er} et 2^e cycles d'enseignement supérieur » et « d'assouplir l'organisation temporelle des parcours d'étude sur la base des 180 [ECTS](#) pour le premier cycle, ce qui est un levier évident pour rendre efficace le contrat de réussite étudiant ».

La Cdefi, la CGE et la CPU s'expriment dans le cadre de la concertation sociale sur l'admission dans l'enseignement supérieur et la réforme du premier cycle lancée par [Frédérique Vidal](#), ministre de l'[Esri](#), en août 2017. La synthèse des 11 groupes de travail, dont [Daniel Filâtre](#) est le rapporteur général, est attendue le 19/10/2017. La ministre prévoit de présenter son projet de loi début novembre afin d'informer les lycéens et leur famille dès le retour des vacances de la Toussaint.

Information et orientation

Les trois conférences proposent de « repenser le système d'information et d'orientation en travaillant sur la représentation des études et des métiers dès le collège, en présentant toutes les formations qui y conduisent et en impliquant davantage les personnels des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises dans les établissements secondaires ».

« Il faut par ailleurs construire une politique efficace de coordination des différentes actions d'orientation et d'information. Cette politique doit s'appuyer sur la structuration des sites et les réseaux nationaux en lien avec les services publics régionaux d'orientation », indiquent-elles.

Les trois conférences « s'engagent, à travers leurs établissements membres, à contribuer à la réflexion sur l'évolution du système d'information et d'orientation et à être des acteurs des dispositifs innovants qui seront mis en œuvre. »

Prérequis et accès à l'enseignement supérieur

Les trois conférences s'engagent à « promouvoir et à soutenir le développement et la diversification de dispositifs d'accès aux études supérieures pour permettre aux futurs étudiants de réaliser leur projet, notamment pour ceux qui ne remplissent pas les conditions d'accès aux formations qu'ils avaient initialement retenues. »

Des dispositifs d'accès aux études supérieures

Ces dispositifs peuvent être de trois sortes, selon les filières ciblées :

- des formations tremplins à durée variable permettant de les préparer à la voie initialement choisie ;
- des formations professionnalisantes adossées à un référentiel métier explicite et conférant le grade de licence afin de permettre des passerelles et une reprise d'études ultérieure ;
- des voies d'accès permettant une entrée différée dans le supérieur après une expérience professionnelle dans une logique de VAE et de formation tout au long de la vie. L'année d'obtention du baccalauréat ne devra ainsi pas être un critère discriminant pour l'accès à l'enseignement supérieur.

« L'enjeu est de permettre à chaque bachelier d'atteindre ses objectifs professionnels et personnels à son rythme et de s'insérer sur le marché de l'emploi soit immédiatement, soit après des études supérieures », indiquent la CPU, la Cdefi et la CGE.

Il s'agit de « revaloriser l'ensemble des diplômes post-bac et d'offrir aux futurs étudiants une meilleure lisibilité du système d'enseignement supérieur, à la fois sur les métiers auxquels ils sont préparés et sur les compétences qui leur sont transmises. Il est par ailleurs essentiel que ces dernières soient corrélées avec les compétences attendues par les employeurs et donc nécessaires pour une insertion professionnelle réussie ».

Enfin, il convient de « rappeler le caractère indispensable d'un outil commun au niveau national, pour assurer un processus cohérent et transparent d'admission post-bac de manière efficace et sécurisée ».

La CPU propose un « pacte pour l'enseignement supérieur » qui repose sur des prérequis prescriptifs et un accès garanti

La CPU proposait « un pacte pour l'enseignement supérieur », le 06/10/2017 qui repose sur trois axes :

- une offre post-bac renouvelée ;
- un accès repensé ;
- un budget renforcé.

La proposition d'une offre post-bac renouvelée s'articule autour de trois idées :

- Une filière pour chacun : « Diversifier l'offre de formation post-bac en insistant sur la cohérence du parcours et du projet de l'étudiant pour y accéder, dans le souci d'une insertion professionnelle réussie ».
- Un rythme pour chacun : « Une licence, c'est 180 ECTS et non pas trois ans. Il faut permettre à chacun d'aller à son rythme, plus vite ou moins vite, mais également de se réorienter facilement à l'aide de passerelles bien identifiées. »
- Une pédagogie pour chacun, avec l'idée de s'appuyer sur « les nouveaux modes de communication » pour « dépasser la notion exclusive de "présentiel" en cours ».

Sur la question de l'accès à l'université après le bac, la CPU reprend le principe qui a guidé la loi réformant l'accès en master de décembre 2016, à savoir que l'étudiant doit « satisfaire aux conditions d'accès définies par la filière ».

La réussite de ce contrat ne peut se faire sans moyens que la CPU estime à +300 M€ par an pendant la durée du quinquennat.

Rythmes et offre de formations

Pour assouplir l'organisation et moduler les rythmes, la CPU, CGE et Cdefi souhaitent que l'accent soit mis sur « les transformations pédagogiques, en abandonnant évidemment la logique stricte du présentiel pour la notion plus souple d'équivalent présentiel. L'offre de formation devra clairement être déterminée dans le cadre des politiques de site tout en gardant un lien avec le cadre national de formation et les systèmes d'accréditation (CTI par exemple) ».

Pour les conférences, « cette nouvelle organisation nécessite une architecture des programmes basée sur des blocs de compétences que l'étudiant peut acquérir à son rythme. Cette refonte rendra plus lisibles les compétences qui seront acquises au sein de chaque formation et offrira une visibilité accrue des diplômés à l'international tout en développant les passerelles pour les étudiants sur le territoire national ».

Formation professionnelle et tout au long de la vie

La Cdefi, la CGE et la CPU souhaitent également « simplifier les mécanismes de formation tout au long de la vie » :

« La crédibilité de notre système d'enseignement supérieur passe évidemment par l'augmentation du niveau de qualification de la population, qu'elle soit en formation initiale ou continue. Pour y répondre et faire de nos établissements des acteurs majeurs de l'alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation, stage) et de la formation professionnelle, la barrière entre les types de formation doit être levée et l'accès aux financements simplifié ».

L'acquisition de diplômes et de nouvelles compétences tout au long de la vie, et pas seulement en formation initiale, sont des éléments clés pour répondre à l'enjeu sociétal d'élévation du niveau de qualification.

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)
- des conseillers et consultants (7 personnes)
- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Conférence des grandes écoles



Statut : association loi 1901.

Création : 1973.

Présidente : Anne-Lucie Wack (directrice de Montpellier SupAgro).

Vice-président entreprises : Yves Portelli (CCI Paris Ile-de-France).

Vice-président écoles : Hervé Biauxser (CentraleSupélec) et Loïck Roche (GEM)

Délégué général : Philippe Régimbart

222 écoles membres.

Missions : La CGE est une association de grandes écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'Etat, délivrant un diplôme sanctionnant au moins cinq années d'études après le baccalauréat et conférant le grade de master, ainsi que pour certaines d'entre elles un diplôme national. Elle compte aussi parmi ses membres des entreprises, des associations d'anciens élèves, des organismes et des écoles basées dans d'autres pays.

Conférence des grandes écoles
11 Rue Carrier-Belleuse
75015 Paris - FRANCE



Fiche n° 1879, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 21/05/15 à 16:55

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs



Création : 1976

Statut : association de loi 1901.

Président : Jacques Fayolle (par intérim, depuis septembre 2017).

Mission : Représenter les 206 écoles d'ingénieurs et les universités de technologie auprès de l'Etat, de l'Union européenne et des organisations internationales.

Gouvernance : Le Bureau, élu pour deux ans, est composé du président et de trois vice-présidents. La Cdefi est administrée par un conseil d'administration dénommé Commission permanente et composée de 20 membres.

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs

44 rue de cambronne

75015 Paris - FRANCE



Fiche n° 1925, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 09/06/17 à 16:06

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »